



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 23 juin 2025

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET, Dominique SAÏTTA, Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Ruffino D'ALMEIDA, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Danielle LALEMANT, Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Bruno FARENIAUX à Dominique SAÏTTA,
Sylvie CESARD-BRUNET à Isabelle MAILLÉ,
Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER,
Aurore LAMOTHE à Michel REYNAUD,
Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Lucie GATINEAU, Jade GIRAUD et Frédéric BONNOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique SAÏTTA.

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants en cette journée estivale très chaude. Elle informe que le parc de Majolan rouvrira le 24 juin. Certaines zones resteront fermées au public pour des raisons de sécurité. La météo a heureusement été clémentine pour la fête de la Musique, qui s'est déroulée dans une ambiance familiale et chaleureuse. Le week-end dernier, les villes de Blanquefort et Parempuyre ont proposé la gratuité de la piscine. 288 personnes s'y sont rendues samedi et 356 personnes dimanche.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Jean RUMEAU souhaite lire un texte. Les groupes ont donné leur accord en amont de la séance.

Jean RUMEAU souhaite évoquer la situation internationale, même si ce sujet n'est pas très porteur en conseil municipal. Plusieurs hommes sont actuellement en train de mettre le feu à la planète : POUTINE, TRUMP et NETANYAHOU. Jean RUMEAU souligne qu'il ne s'agit que d'hommes, pas de femmes. Qu'est-ce qu'un génocide ? Un génocide est une soumission intentionnelle d'un groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle. C'est Gaza dans toute son horreur ! L'Union européenne doit cesser rapidement tout commerce avec Israël. Jean RUMEAU précise qu'il ne prête allégeance à personne, surtout pas aux fous de Dieu qui asservissent les peuples. NETANYAHOU devra être traduit devant un tribunal pénal international. Voulant transformer Gaza en station balnéaire, il en a fait un cimetière. Selon Hannah ARENDT, « la banalité du mal est la capacité d'un homme ordinaire à commettre des crimes terribles ». L'État palestinien doit être reconnu au plus vite.

Madame le Maire confirme que, traditionnellement, les sujets de politique internationale ne sont pas abordés en conseil municipal. Toutefois, l'ensemble des conseillers municipaux sont préoccupés par la situation internationale. Madame le Maire est d'accord sur le fait que le peuple palestinien doit être sauvé. Il ne faut surtout pas confondre le gouvernement israélien — qui commande les bombes — et le peuple israélien. D'ailleurs, une partie de la population israélienne se soulève contre la politique du gouvernement.

Luc SIBRAC précise que les propos de RUMEAU n'engagent que lui. Luc SIBRAC apprécie l'homme, mais il ne cautionne pas l'intégralité de son discours. Le sujet mériterait un débat plus profond et plus élargi, par exemple, sur la condition des femmes en Iran.

Madame le Maire propose à Dominique SAÏTTA d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession.

Madame le Maire informe que la délibération portant sur la subvention au ESB Handball est reportée au conseil municipal de septembre. En effet, la dernière assemblée générale de l'association n'a pas permis de valider ni les comptes annuels ni le budget prévisionnel. À noter que ce report de délibération ne met aucunement en difficulté le club. La saison démarrera normalement.

Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 25-044 : Convention de partenariat avec la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour l'ouverture d'une antenne du centre de santé Cynthia Fleury à Blanquefort

Madame le Maire explique que la délibération porte sur la création d'une antenne du Centre communal de santé *Cynthia Fleury* de Saint-Médard à Blanquefort, d'où la nécessité de signer une convention de partenariat.

Les locaux, actuellement en travaux dans l'ancien site de la Mission locale à Caychac, seront mis à disposition du centre communal de santé par la ville de Blanquefort. Le coût des travaux d'aménagement est estimé à 100 000 € HT.

L'Agence Régionale de Santé a donné son accord écrit pour l'ouverture de cette antenne, avec une dérogation à 30 heures par semaine.

La convention de partenariat prévoit :

- Une gestion administrative assurée par le centre communal de santé de Saint-Médard ;
- Une participation de la ville de Blanquefort aux frais de gestion :
 - o 6 960 € pour l'année 2025 (année incomplète) ;
 - o Environ 16 000 € par an en année pleine ;
- Une subvention d'investissement exceptionnelle de 15 500 € pour l'achat du matériel médical et l'équipement téléphonie/informatique ;
- La création d'un conseil d'exploitation auquel la ville de Blanquefort participera, avec pour titulaires Mme le Maire et Sylvie LACOSSE-TERRIN ; et pour suppléants Pascale NAVARRO et Patrick DURAND.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, avec possibilité de résiliation anticipée sous conditions.

L'ouverture du centre est conditionnée au recrutement de médecins. L'objectif est de démarrer avec deux médecins généralistes, pour une ouverture espérée en septembre 2025, à la fin des travaux. Le recrutement est déjà lancé.

Cette initiative répond à une nécessité médicale avérée sur le territoire de Blanquefort, confirmée par l'analyse de l'ARS, et constitue une réponse concrète aux difficultés d'accès aux soins.

— oOo —

Madame le Maire ouvre le débat.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN constate que les problématiques de recrutement et d'installation des médecins se posent depuis plusieurs années partout en France. Les causes sont multiples : évolution de la médecine libérale, conditions de travail parfois difficiles, aspirations différentes des jeunes générations de médecins, ou encore les orientations de la loi Ma Santé 2022 qui incite à des regroupements pluriprofessionnels. Des structures comme les CPTS œuvrent au quotidien pour limiter les effets de cette pénurie et garantir aux patients l'accès aux soins. Blanquefort n'est pas épargnée par ces difficultés. C'est pourquoi Sylvie LACOSSE-TERRIN est convaincue que l'ouverture de cette antenne communale de santé constitue une réponse adaptée. Peut-être pas la solution unique, mais en tout cas une solution concrète. Sylvie LACOSSE-TERRIN se dit heureuse et fière d'y contribuer. Si une telle structure avait existé il y a trente ans, lorsqu'elle s'est installée, elle se serait sans doute tournée vers ce modèle, car il correspond à ses valeurs et à sa manière

d'envisager la pratique médicale. Pour les patients, c'est une avancée importante. Ceux qui disposent déjà d'un médecin traitant n'auront pas à changer, bien sûr, mais pour ceux qui en sont dépourvus, c'est une véritable opportunité.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 25-045 : Rapport annuel 2024 de la CCSPL

Madame le Maire informe que la commission consultative des services publics locaux, c'est-à-dire la commission chargée des deux délégations de service public de Blanquefort (cinéma et centre hippique), s'est bien réunie.

L'assemblée en prend acte.

RAPPORTEUR : Philippe GALLES et Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 25-046 : Rapport des délégués de services publics année 2024

Philippe GALLES rappelle que l'exploitation du centre équestre municipal est confiée à la Société Hippique de Blanquefort (SHB) dans le cadre d'une convention d'affermage d'une durée de neuf ans arrivant à échéance le 20 août 2027. La SHB a récemment présenté son rapport annuel pour l'exercice 2024, correspondant à la septième année du contrat.

Contexte

L'année 2024 a constitué une période de transition pour la SHB, marquée d'une part par l'achèvement des grands travaux, et d'autre part par des changements intervenus dans la gouvernance du club. Le nombre d'adhérents licenciés a progressé de 1 %, atteignant 426 membres, avec une augmentation notable du nombre d'adultes. À l'échelle départementale, le centre hippique de Blanquefort occupe désormais la deuxième place, derrière celui de Pessac qui compte deux structures équestres.

Adhésions et activités du club

Le nombre d'adhérents connaît une légère progression, avec une représentation significative de Blanquefortais, notamment chez les moins de 18 ans. La politique tarifaire attractive et l'offre étoffée contribuent à renforcer l'attractivité du club.

Résultats sportifs

Les résultats obtenus au cours de l'année sont satisfaisants. 82 cavaliers ont validé un examen de galop supérieur. De belles performances ont été enregistrées dans diverses compétitions : grand tournoi de horse-ball (3^e place), championnat de France CSO 2024 (deux finales).

Cavalerie

L'effectif total de la cavalerie s'élève à 71 équidés, comprenant 30 poneys et 41 chevaux. 17 chevaux sont la propriété du centre hippique, 10 confiés par leurs propriétaires, 28 loués, 15 en pension complète, et 2 appartenant à des salariés.

Fonctionnement et ressources humaines

Les effectifs des enseignants ont été maintenus. Une palefrenière a pu être recrutée après plusieurs années de difficultés en la matière. La communication interne est désormais structurée autour de temps quotidiens et de réunions hebdomadaires. À l'externe, la communication s'appuie principalement sur le site internet et les réseaux sociaux. Le label de bien-être animal a été renouvelé en août 2024.

Résultats économiques

L'année 2024 confirme la solidité du modèle économique de la SHB, avec une progression du chiffre d'affaires de 10 %, atteignant 518 000 €. Le résultat d'exploitation s'établit à 48 000 €, mais le résultat net reste négatif, à -19 000 €, du fait :

- De la baisse des aides régionales,
- Des amortissements liés aux derniers investissements,
- De l'augmentation des charges (fluides, honoraires, frais vétérinaires),
- D'une légère diminution des ventes de cartes (séances classiques, séances spécifiques, balades, cours collectifs).

La trésorerie, bien que gérée de façon prudente, demeure un point de vigilance : elle s'élève à 14 632 €, alors que l'objectif idéal serait de 20 000 €.

En conclusion, l'année 2024 peut être considérée comme positive pour le centre hippique, avec une augmentation du nombre d'adhérents et des résultats sportifs satisfaisants. Les défis restent toutefois nombreux : gestion des ressources humaines, sécurité des installations, poursuite des investissements, ainsi que maintien d'une communication dynamique et d'une politique de développement durable.

Si les fondamentaux économiques apparaissent solides, des efforts continus seront nécessaires pour garantir à la fois la qualité des services rendus et la stabilité financière, dans une activité qui reste soumise à des aléas non totalement maîtrisables, liés notamment à la santé des équidés et à l'évolution des pratiques des usagers.

Jean-Claude MARSAULT présente le rapport d'activité 2024 de la délégation de service public du cinéma Les Colonnes.

Au niveau national, l'année 2024 a enregistré 181,3 millions d'entrées, ce qui constitue une performance remarquable, traduisant une légère, mais significative progression de la fréquentation depuis la crise sanitaire. Quant au cinéma Les Colonnes, malgré une fermeture d'un mois pour travaux, il a accueilli 33 108 spectateurs pour 2 474 séances. La fréquentation, bien qu'en recul de 4,16 %, reste tout à fait satisfaisante et encourageante.

La programmation est majoritairement composée de films d'art et essai. D'ailleurs, le cinéma a conservé son label « Art et essai » et a obtenu un nouveau label Europa Cinémas.

Les travaux ont porté sur le remplacement des fauteuils et sur la rénovation du sol du hall. Ces améliorations participent à l'attractivité du lieu.

La fréquentation demeure marquée par une forte diversité du public. On note :

- 30 % d'abonnés fidèles,
- 15 % de spectateurs bénéficiant de tarifs réduits (8 305 entrées)
- Une fréquentation scolaire maintenue à un bon niveau, avec 6 541 entrées.

La politique tarifaire du cinéma, inférieure en moyenne de 32 % à celle des grandes salles commerciales, permet d'attirer un large éventail de spectateurs et de renforcer la fidélisation.

Programmation et actions culturelles

La programmation, fidèle à l'esprit du cinéma, reste très diversifiée, conciliant films d'art et essai et œuvres populaires. Depuis l'an dernier, un accent particulier est mis sur la médiation culturelle, avec de nombreuses animations et séances spéciales organisées tout au long de l'année. En 2024, sur les 2 474 séances, 1 460 séances ont été proposées au grand public et 168 séances spécifiques ont rassemblé environ 4 000 entrées. Ce travail repose sur un partenariat actif avec le monde associatif et diverses structures locales.

En matière d'éducation à l'image, le cinéma développe des actions tant sur le temps scolaire que périscolaire, notamment dans le cadre du dispositif Caméo, destiné à sensibiliser les jeunes de 12 à 25 ans.

Communication

La communication autour du cinéma est dynamique, avec une présence active sur Facebook et Instagram, et un site internet qui rassemble près de 3 500 visiteurs. Le cinéma compte environ 2 600 abonnés sur ses réseaux sociaux.

Personnel

L'équipe du cinéma compte cinq salariés. En 2024, la médiatrice culturelle est passée d'un tiers-temps à un mi-temps, afin de mieux accompagner le développement des activités.

Bilan financier 2024

Les résultats financiers sont positifs, malgré la fermeture d'un mois :

- Charges de fonctionnement : 283 932,93 €
- Produits : 289 500,21 €

La situation économique est saine. Le nouveau label Europa Cinémas ouvre la perspective de ressources supplémentaires. Il convient de rappeler la participation de la collectivité, qui s'élève à 40 000 € de subvention contractuelle, contribuant au bon équilibre du modèle.

En conclusion, le bilan 2024 du cinéma Les Colonnes est très satisfaisant :

- Une activité en parfaite adéquation avec le cahier des charges,
- Un partenariat dynamique et constructif,
- Une gestion financière rigoureuse et équilibrée.

Des incertitudes subsistent quant à la pérennité de certains financements, ce qui appelle une vigilance particulière. Néanmoins, l'activité demeure conforme aux attentes de la ville et constitue une réussite collective qu'il convient de saluer.

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES et Jean-Claude MARSAULT pour leur présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

L'assemblée prend acte du rapport des délégués de services publics année 2024.

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 25-047 : Tarifs SHB 2025-2026

Philippe GALLES explique que les tarifs applicables pour la nouvelle saison connaissent des évolutions, dans l'objectif d'ajuster progressivement des montants qui demeuraient bas au regard du coût réel des activités proposées.

Ainsi, les cotisations sont augmentées de 5 €, le tarif des séances dans le cadre des forfaits progresse de 2 €, et le tarif des cartes est relevé de 10 €.

Conformément aux règles en vigueur, les tarifs étant fixés par l'assemblée délibérante, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver les tarifs du SHB pour la saison 2025-2026.

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (A. Noriega et S. Lacosse-Terrin) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-048 : Admission en non-valeurs

Karine FAUCONNET informe que, le 16 mai 2025, le Trésor Public a acté l'irrecouvrabilité de certaines créances, qui doivent donc être admises en non-valeur. Le montant cumulé de ces créances est de 22,48 €.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-049 : Créances éteintes

Karine FAUCONNET indique que le Trésor Public demande à la ville de Blanquefort d'admettre la somme de 493,14 euros au titre de créances éteintes, dans le cadre de procédures de surendettement.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 25-050 : Subventions aux associations (ABDSB, Art et Image, RIG et Accords polysons)

Philippe GALLES propose au conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2025, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement
ABDSB (don du sang)	500 €
Art' Image Blanquefort	1 000 €
RIG (radio locale)	3 000 €
Accords Poly'Sons	285 €

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour son intervention et ouvre le débat.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 25-051 : Subvention ESB Gymnastique sportive

Philippe GALLES propose au conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2025, une subvention de 8 500 € à l'ESB Gymnastique sportive.

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (F. Dubois) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 25-052 : Subvention ALB

Philippe GALLES propose au conseil municipal de bien vouloir attribuer à l'ALB, pour l'exercice 2025, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € et une subvention spécifique de 300 € pour son projet pédagogique « atelier des arts du cirque ».

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (P. Laborde et M. Saubion) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Patrick DURAND

Affaire n° 25-053 : Subvention EEDF

Patrick DURAND propose au conseil municipal de bien vouloir attribuer à l'association des Éclaireuses & Éclaireurs de France, pour l'exercice 2025, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €.

— oOo —

Madame le Maire remercie Patrick DURAND pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (A. Noriega et P. Galles) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Dominique SAÏTTA

Affaire n° 25-054 : Cession de vélos issus d'objets trouvés à l'association Rustines et cambouis

Dominique SAÏTTA annonce que le service des objets trouvés de la police municipale dispose d'une douzaine de vélos non réclamés depuis plus d'un an et un jour. Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 octobre 2017, la commune est autorisée à en disposer librement.

Ces vélos, dont l'état ne permet pas une mise en vente, sont proposés à la cession à titre gratuit au profit de l'association Rustines et Cambouis. L'association pourra ainsi en récupérer les pièces. La liste détaillée des vélos figure en annexe de la délibération.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'acter la cession gratuite de ces vélos à l'association Rustines et Cambouis,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

— oOo —

Madame le Maire remercie Dominique SAÏTTA pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-055 : Fermeture de la crèche familiale de la ville de Blanquefort

Karine FAUCONNET propose au conseil municipal d'acter la fermeture de la crèche familiale de la ville de Blanquefort à compter du 31 juillet 2025. En effet, ce service ne suscite plus l'intérêt des familles depuis plusieurs années, et il n'attire plus non plus les assistants maternels, qui ne postulent plus pour ce type de poste. C'est donc à la fois par manque de demandes et par absence de professionnels intéressés que la ville envisage cette fermeture.

Un accompagnement est proposé aux deux assistantes maternelles, soit par un reclassement dans les autres crèches de la ville, soit par un soutien en vue d'une installation en indépendant. S'agissant des familles, il ne restera que deux enfants accueillis après le 31 juillet. Ils seront confiés à une assistante maternelle. Les parents ont été accompagnés dans cette transition.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour son intervention et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS rappelle qu'il a participé à la création de cette crèche. Il votera aujourd'hui pour sa dissolution.

- Madame le Maire explique que la commune doit s'adapter au contexte. La crèche reprendra peut-être vie dans quelques années.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-056 : Renouvellement des conventions d'objectifs et de financements des EAJE avec la CAF (crèche co et multi)

Karine FAUCONNET explique que le renouvellement des conventions d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales, concernant l'accueil des jeunes enfants, portera sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Pour rappel, cette convention conditionne le versement de la Prestation de Service Unique (PSU), attribuée aux établissements accueillant de jeunes enfants. Elle a pour finalité de faciliter l'accueil des familles en répondant au plus près aux besoins de l'enfant. Elle ouvre également droit à un ensemble d'aides complémentaires, telles que le financement de journées pédagogiques, ou encore des bonus liés aux territoires, à la mixité sociale ou au handicap.

Ces financements sont loin d'être négligeables. À titre d'exemple, en 2024, la ville a perçu 284 042 € pour la crèche collective et 171 882 € pour le multi-accueil.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 25-057 : Mise à jour du règlement intérieur du pôle danse et musique

Jean-Claude MARSAULT explique que le règlement intérieur du pôle danse et musique doit être actualisé pour tenir compte du fonctionnement actuel de l'établissement, des évolutions et pour apporter des précisions sur des points particuliers. Ce règlement prévoit des dispositions sur le fonctionnement de l'établissement, l'organisation des enseignements, les règles d'hygiène et sécurité dans les locaux destinés aux différents utilisateurs ou encore la location de studios de répétition.

Pour information, à la suite de l'arrêt de la mission « enseignement musiques actuelles » à l'ABCS, l'école de musique a décidé de compléter son offre en « musiques actuelles ». Elle proposera des cours individuels de guitare électrique et de basse et deux ateliers collectifs supplémentaires.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 25-058 : Conventions de partenariat avec les compagnies accueillies dans le cadre de l'été métropolitain

Jean-Claude MARSAULT annonce une programmation surprenante et décalée pour l'été métropolitain qui se tiendra du 15 juillet au 28 août 2025. La Ville de Blanquefort accueillera deux spectacles, gratuits et ouverts à tous :

- « Les inédits de l'été » avec le trio Chango Spasiuk (mardi 22 juillet – parc de la mairie)
- « Crêpage de chignons » par le collectif Suzette et Nora (vendredi 25 juillet – Cour de l'école du Bourg)

Bordeaux Métropole finance le coût des spectacles et les frais annexes des artistes, tandis que la Ville de Blanquefort assure les repérages avec les compagnies et met à disposition des lieux, des moyens logistiques et techniques.

— oOo —

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 25-059 : Adhésion auprès de l'association départementale PEP 64

Karine FAUCONNET informe que, dans le cadre des séjours organisés par la ville pour l'été 2025, un séjour en pension complète est prévu du 14 au 18 juillet 2025 pour 20 enfants du CE1 au CE2, à la Maison du Littoral Basque à Ciboure, en partenariat avec l'association PEP64 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement public des Pyrénées Atlantiques). L'accueil et la mise à disposition des hébergements nécessitent une adhésion de la ville auprès de cette association. Le montant annuel de l'adhésion représente 15€.

— oOo —

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 25-060 : Convention partenariat avec la ville de Bruges pour la piscine

Philippe GALLES explique que la ville de Bruges a sollicité l'entente intercommunale Blanquefort/Parempuyre afin de permettre l'accès des résidents brugeais aux séances publiques de la piscine intercommunale, en bénéficiant du tarif Blanquefort/Parempuyre.

Souhaitant développer cette collaboration, la convention jointe précise les modalités d'application des tarifs aux usagers brugeais et l'engagement de la Ville de Bruges à payer la différence entre les tarifs d'entrées Blanquefort/Parempuyre et les tarifs d'entrée Hors Résidents, comme suit :

Type d'entrée	Tarifs hors résidents	Tarifs résidents Blanquefort et Parempuyre	Montant dû par la Commune de Bruges par baigneur
Entrée individuelle tarif plein	5 €	3€	2 €
Entrée individuelle tarif réduit*	2.5 €	1.5 €	1 €

*le tarif réduit correspondant à : -18 ans, étudiants, bénéficiaires des minimas sociaux

— oOo —

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour son intervention et ouvre le débat. Elle précise que la mesure ne coutera rien à la commune de Blanquefort et n'entraînera aucune perte de recettes. Le même dispositif est déjà en place pour la ville du Taillan-Médoc.

- Emmanuelle PLOUGOULM s'inquiète d'une possible surfréquentation de la piscine. Il semble normal que des financements métropolitains puissent bénéficier à l'ensemble des habitants de la métropole, mais ces conventions de partenariat soulèvent la question de la gestion des équipements intercommunaux.

- Luc SIBRAC se demande quelle commune sera la prochaine sur la liste, après le Taillan-Médoc, Ludon-Médoc et Bruges. La piscine intercommunale a été initialement dimensionnée pour les habitants de Blanquefort et Parempuyre. Peut-être Blanquefort n'a-t-elle pas choisi le bon partenaire pour construire cette piscine ? Le Taillan s'est portée candidate à l'époque. Il aurait fallu étudier cette piste. Malheureusement, les élus de l'opposition n'ont pas été associés aux réflexions. La ville de Parempuyre fait peut-être face à des difficultés financières qui contraignent à ouvrir la piscine plus largement pour compenser d'éventuelles défaillances. Pourquoi la commune de Bruges ne se tourne-t-elle pas vers d'autres piscines ? Luc SIBRAC entend voter contre cette délibération. Il n'a rien contre Bruges, mais il refuse l'ajout de partenariats avec les communes avoisinantes, car il craint une saturation à terme.

- Emmanuelle PLOUGOULM rappelle que les communes de Bruges et du Bouscat avaient des projets de construction de piscine. Ces projets n'ont finalement pas abouti. Il ne faudra pas que la piscine Blanquefort/Parempuyre serve de solution de remplacement à tous ces projets non aboutis.

- Madame le Maire explique à Luc SIBRAC qu'il confond deux notions qui n'ont strictement rien à voir : d'une part l'intercommunalité, d'autre part les conventions de partenariat.

La convention de partenariat concerne uniquement les entrées publiques. Concrètement, lorsqu'un usager se présente à la piscine avec un justificatif de domicile de Bruges ou du Taillan, il bénéficie du tarif Blanquefort/Parempuyre et sa municipalité prend en charge la différence. Cette convention ne porte en aucun cas sur les créneaux scolaires, ni sur les activités spécifiques (école de natation, aquagym, aquabike, etc.).

L'intercommunalité permet aux scolaires de Parempuyre et de Blanquefort de fréquenter la piscine, ce qui n'est pas possible avec Bruges, faute de créneaux disponibles sur le temps scolaire.

La ville de Bruges n'a jamais sollicité exclusivement Blanquefort. Elle s'adresse également à la ville du Bouscat, ainsi qu'à la piscine intercommunale Eysines-Le Haillan. D'un point de vue géographique, il est d'ailleurs naturel que la majorité des habitants de Bruges se tournent vers la piscine du Bouscat, plus proche de leur commune.

Quant à Ludon, il s'agissait d'un budget participatif ponctuel, avec une enveloppe déterminée, sans impact sur les recettes de la piscine intercommunale.

S'agissant de la fréquentation, l'expérience récente de la gratuité de la piscine sur un week-end de forte chaleur montre que la piscine intercommunale peut absorber un nombre important de baigneurs, sans refuser personne.

En 2024, la piscine intercommunale a accueilli des habitants du Taillan comme suit :

- 167 entrées tarif plein,
- 116 entrées tarif réduit,
- 153 carnets d'entrées tarif plein,
- 28 carnets tarif réduit.

La compensation versée par la ville du Taillan s'élève ainsi à 3 122 €.

Enfin, Madame le Maire tient à préciser que la convention avec Bruges ou Le Taillan n'a aucunement pour objet de « compenser les défaillances » de la commune partenaire. Les compensations financières sont systématiquement calculées et réglées en N+1 par Parempuyre, une fois l'exercice N clôturé. C'est exactement le même principe que celui adopté avec Saint-Médard concernant la subvention d'équilibre : celle de l'année 2026 sera demandée en 2027, une fois les comptes arrêtés. En résumé, il n'y a aucune défaillance à compenser, simplement un fonctionnement normal, conforme aux règles.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 2 contre (L. Sibrac et N. Louey) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Sylvie LACAUSSE

Affaire n° 25-061 : Convention entre la ville/le CCAS et le club de l'amitié

Sylvie LACAUSSE explique que le Club de l'Amitié, par ses multiples activités, participe à l'animation en faveur des personnes âgées à Blanquefort. Dans le cadre de leur politique de soutien au réseau associatif et du renforcement de l'autonomie des personnes âgées, la Ville de Blanquefort et le CCAS de Blanquefort souhaitent conclure une convention de partenariat avec le Club de l'Amitié. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

— oOo —

Madame le Maire remercie Sylvie LACAUSSE pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Dominique SAÏTTA

Affaire n° 25-062 : Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDEEG pour l'enfouissement de réseaux rue de Jacques

Dominique SAÏTTA explique que la rue de Jacques va faire l'objet d'une réfection complète. Avant la réalisation des travaux routiers, il est prévu d'enfouir le réseau téléphonique, opération qui sera conduite par le SDEEG.

Selon les informations transmises ce jour par Bordeaux Métropole, les travaux d'enfouissement se dérouleront du 15 juillet jusqu'à la fin du mois d'août. Ils seront suivis par les travaux de revêtement et d'aménagement de la rue. L'ensemble du chantier devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2025.

— oOo —

Madame le Maire remercie Dominique SAÏTTA pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Dominique SAÏTTA

Affaire n° 25-063 : Fonds de concours au SDEEG

Dominique SAÏTTA explique que, jusqu'à présent, les opérations de maintenance du réseau d'éclairage public – telles que le remplacement de câbles, de candélabres ou d'autres matériels – étaient systématiquement imputées en section d'investissement. Or, le contrôleur public a signalé à la commune que toutes ces dépenses ne pouvaient pas être intégralement considérées comme des investissements. Elles doivent, pour partie, être inscrites en section de fonctionnement. Lorsque le montant des travaux dépasse 4 000 €, il est possible, par décision du conseil municipal, d'affecter 75 % de la dépense en investissement et de ne laisser que 25 % à la charge du fonctionnement.

Il est donc proposé, par la présente délibération, de passer au fonds de concours du SDEEG 75 % des dépenses relatives au remplacement de câbles, de candélabres, ainsi qu'à la pose d'une borne électrique rue Raymond Valet. Le montant total de ces travaux est évalué à 64 193,88 €. La part inscrite en investissement s'élèvera ainsi à 48 145,41 €.

À l'avenir, chaque fois que de nouveaux travaux de cette nature seront engagés, il conviendra de procéder de la même manière, en repassant par une délibération et en mobilisant le fonds de concours du SDEEG.

— oOo —

Madame le Maire remercie Dominique SAÏTTA pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 25-064 : Convention avec l'A'Urba

Valérie CARPENTIER rappelle que cette délibération revient chaque année. Le 2 juin 2025, Madame le Maire a convié l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition à rencontrer l'équipe de l'A'Urba. Cette réunion a permis de présenter les études menées au cours de l'année 2024. Celles-ci portaient principalement sur l'identification des espaces naturels agricoles et forestiers participant au paysage urbain de la commune, ainsi que sur la mise en œuvre de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ». Il s'agissait d'une présentation essentiellement cartographique, qui a facilité les échanges autour de ce sujet sensible et a permis de mieux visualiser les ressources foncières potentielles du territoire.

Pour l'année 2025, la contribution financière de la ville à l'A'Urba a été revue à la baisse, en raison des contraintes budgétaires. Elle s'élève ainsi à 18 000 €, contre 20 000 € l'an passé.

— oOo —

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour son intervention et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS annonce qu'il s'abstiendra lors du vote. Il se réjouit de la baisse de la subvention.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 24 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (Madame le Maire et P. Blanc), 4 abstentions (M. François, E. Plougoulm, L. Sibrac et N. Louey) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 25-065 : Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer une décision d'urbanisme qui concerne personnellement madame le Maire.

Valérie CARPENTIER informe que Madame le Maire souhaite déposer une déclaration préalable de travaux concernant sa résidence personnelle. Conformément à la loi relative à la transparence de la vie publique, et afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts, il est proposé de désigner Madame Karine FAUCONNET, membre du conseil municipal, pour signer la décision d'urbanisme correspondante.

Madame le Maire ne pourra ni s'exprimer sur cette délibération ni prendre part au vote. Toutefois, elle a autorisé Valérie CARPENTIER à préciser que la demande porte sur la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

— oOo —

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Madame le Maire) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Ayline NORIEGA

Affaire n° 25-066 : Renouvellement Bail Rural Environnemental Vacherie

Ayline NORIEGA annonce que le bail signé en juillet 2016 par la ville et Julien SARRES arrive à échéance, puisqu'il avait été conclu pour une durée de neuf ans.

Il est aujourd'hui proposé de procéder à son renouvellement, avec quelques ajustements :

- L'exploitation, initialement individuelle, a évolué en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée pluripersonnelle (EARL), dénommée « Ferme de Majolan », gérée par Monsieur Julien SARRES et Madame Delphine PAUCANT.
- Les activités se sont diversifiées : à l'élevage de brebis se sont ajoutés un élevage caprin avec transformation laitière et un élevage de poules.

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement du bail rural à clause environnementale pour une nouvelle durée de neuf ans, à compter du 27 juillet 2025.

— oOo —

Madame le Maire remercie Ayline NORIEGA pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 2 abstentions (L. Sibrac et N. Louey) et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 25-067 : Modification du tableau des effectifs.

Pierre LABORDE propose de modifier le tableau des effectifs de la ville par la création d'un poste de technicien principal 1^{re} classe à temps complet et d'un poste de rédacteur à temps complet et d'autoriser, en cas de vacance de poste, le recrutement de personnel non titulaire.

— oOo —

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour son intervention et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 absents (L. Gatineau, J. Giraud et F. Bonnot).

Madame le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra en septembre. Elle souhaite à tous un bel été et du repos en prévision de la rentrée.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Madame Le Maire
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance
Dominique SAÏTTA